|  |
| --- |
| **VOYAGE SCOLAIRE ANDALOUSIE-ESPAGNE**  **14 au 17 février 2022 ou 14 au 18 février 2022** |

MARCHÉ PASSÉ SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

**Dépositaire de l’offre :**

Etablissement : LYCEE FRANCOIS COUPERIN

Route Hurtault

77 300 FONTAINEBLEAU

Tèl : 01.60.39.55.00

Pouvoir adjudicateur : Monsieur Philippe DESLANDRES, Proviseur

Contact : Madame Nathalie GONIN, adjointe gestionnaire, Agent comptable

Courriel : [nathalie.gonin@ac-creteil.fr](mailto:nathalie.gonin@ac-creteil.fr) gestion@francoiscouperin.fr

**Nature du marché :**

Publication sur le site internet AJI (Association des Journées de l’Intendance).

**Objet du marché :** Prestation pour un voyage scolaire en un seul lot

**Destination :** ANDALOUSIE-ESPAGNE

**Période :** \*Lundi 14 au 17 février 2022 Voyage sur 4 jours (si arrivée en Espagne le lundi tôt et départ d’Espagne le jeudi soir tard). **3 nuits 4 jours sur place.**

\*Lundi 14 au 18 février 2022 Voyage sur 5 jours (si arrivée en Espagne le lundi dans la journée et départ d’Espagne le vendredi matin). **4 nuits 5 jours sur place.**

**Effectif prévu** : 20, 25, ou 30 élèves et 2 ou 3 accompagnateurs

🟅Merci de nous faire parvenir un devis pour :

🟅25 élèves et 3 accompagnateurs

🟅30 élèves et 3 accompagnateurs

La prestation doit respecter le programme ci-dessous et inclure obligatoirement :

→Transport

* Transferts Lycée Couperin / aéroport Orly /Lycée Couperin. **(En option)**.
* Le transport en avion Aller / Retour. Aéroport ORLY (sans escale)
* Transport en car pour la totalité du séjour (dès le jour 1 à la sortie de l’aéroport de Malaga et jusqu’au départ le jeudi 17 février ou vendredi 18 février 2022 vers l’aéroport de Malaga).

→ Hébergement

* L’hébergement en Auberge de jeunesse ou en Hôtel, de préférence, pour tous les élèves et accompagnateurs. Pas d’hébergement en familles d’accueil.
* L’auberge ou l’hôtel s’engage à fournir une qualité d’hébergement irréprochable (1 lit par personne, literie propre, accès à une salle de bain), une qualité de nourriture correcte et la prise en charge des régimes alimentaires particuliers (contre-indications médicales) signalés en amont par le lycée Couperin.
* Tous les repas petits déjeuners, déjeuners, diners inclus dans le programme ci-dessous.

→ Programme DE VISITES

* ***JOUR 1 :***
* Trajet en bus depuis le lycée Couperin jusqu’à l’aéroport d’Orly **(En option)**.
* Arrivée à l’aéroport de **Málaga** (le matin de préférence).
* Trajet en bus de l’aéroport jusqu’à l’hôtel. Installation.
* Déjeuner du midi à l’Auberge ou à l’Hôtel **(En option).**
* L’après-midi : visite libre de ***la Cathédrale*** et visite de **l’Alcazaba.**
* Quartier libre.
* Dîner à l’hôtel et nuit.
* ***JOUR 2 :***
* Petit déjeuner à l’hôtel.
* Le matin : Départ en bus pour une expédition au **Caminito del Rey** (randonnée de 4h environ).
* Panier repas pour le déjeuner fourni par l’hôtel.
* L’après-midi : Retour à l’hôtel avec le bus (temps de repos à l’hôtel ou quartier libre).
* Diner à l’hôtel.
* ***JOUR 3 :***
* Petit déjeuner à l’hôtel.
* Départ en bus pour une journée à ***Córdoba***(127 kms de Málaga) à 8h/ 19h30.
* Le matin : Visite de la ***Mezquita***.
* Panier repas pour le déjeuner fourni par l’hôtel.
* L’après-midi : promenade à pied dans les ruelles de la **Juderia.**
* Visite de l**’Alcazar** (avec vue sur la ville et le **Guadalquivir**).
* Retour à l’hôtel en fin de journée.
* Dîner à l’hôtel et nuit.
* **JOUR 4 :**
* Petit déjeuner à l’hôtel.
* Départ en bus (avec les bagages ou pas selon le retour) pour une journée à ***Granada***(159 kms de Málaga)
* Promenade à pied dans les quartiers de ***Sacromonte*** et ***Albaícin***.
* Panier repas pour le déjeuner fourni par l’hôtel dans le parc Tico Medina ou Federico García Lorca.
* L’après-midi : visite de l’***Alhambra*** et du ***Generalife***
* Fin d’après-midi : retour sur Málaga (départ pour la France le soir même tard ou le lendemain matin avec trajet en bus jusqu’à l’aéroport).
* ***Si retour en France le vendredi 18 février 22, retour à l’hôtel.***
* Diner à l’hôtel.
* **JOUR 5 : *Si retour en France le vendredi 18 février 22***
* Petit déjeuner à l’hôtel.
* Départ vers l’aéroport de Malaga en bus, retour en France (Vol le matin).
* Panier repas pour le déjeuner fourni par l’hôtel.
* Trajet en autocar de l’aéroport d’Orly jusqu’au lycée Couperin. **(En option)**.

→ Réservations, documents administratifs

* La réservation et le règlement auprès des sites et musées figurant au programme des visites, lorsqu’elle est nécessaire.
* Un dossier de voyage complet adressé au professeur organisateur avant le départ.
* Un numéro d’appel d’urgence et d’assistance joignable 24h/24h et 7j/7.
* Un référent du prestataire, localisée en France clairement identifié et facilement joignable en cas de problème d’organisation pendant le déplacement et le séjour.

**Assurances :**

Les assurances seront proposées en option et feront l’objet d’un devis séparé (assurance accidents de la vie ; assurance annulation groupe ; assurance annulation individuelle ; assurance rapatriement et note explicative en cas d’élève malade de la Covid sur place (confinement, prise en charge isolement), assurance Covid en cas de restrictions de voyage, de confinement ou d’élève malade de la Covid au moment du départ).

Le détail des garanties de ces assurances, précisant les conditions d’annulation sera joint au devis.

Les candidats préciseront les conditions particulières de report ou d’annulation en cas de décision par les autorités d’interdiction des voyages scolaires à l’étranger durant la période prévues (risque attentat élevé, menace sanitaire Covid ou autre…).

**Références exigées :**

Les candidats seront légalement enregistrés pour le transport national et international des personnes et disposeront d’un certificat de capacité professionnelle en cours de validité.

Les candidats satisferont aux normes applicables en France et en Europe, en particulier celles applicables aux transports scolaires.

**Variantes :**

Les variantes sont acceptées à condition de respecter les grandes lignes et l’esprit du programme.

**Dépôt et présentation des candidatures :**

Le dépôt des candidatures doit impérativement intervenir avant ***le 08 novembre 2022***. Toute candidature reçue après cette date sera rejetée.

Le dossier de candidature comprendra :

Le présent avis valant cahier des charges signé en dernière page par le candidat

Un projet de contrat précisant les prestations proposés et leur coût.

* Tout autre document que le candidat jugera utile.

Les offres déposées seront présentées en langue française et exprimées en euros, toutes taxes comprises. Elles feront apparaître :

* le coût par participant, accompagnateurs compris (pas de gratuité pour ceux-ci).
* Le nombre de participants minimum permettant d’établir le tarif proposé.

Les candidatures devront être adressées :

* Par voie postale sous double pli **(MAPA ne pas ouvrir)** à l’adresse

LYCEE FRANCOIS COUPERIN

Route Hurtault

1. 300 FONTAINEBLEAU

* Par courrier électronique aux adresses : [nathalie.gonin@ac-creteil.fr](mailto:nathalie.gonin@ac-creteil.fr)

gestion@francoiscouperin.fr

**Engagement :**

Les candidats déposant une offre s’engagent à disposer des réservations nécessaires (transport, hébergement visite) jusqu’à la date de signature du contrat. Cette signature ne pourra intervenir que lorsque tous les élèves seront inscrits

**Critères d’attribution du marché :**

Prix : 40 %

Qualité des prestations (transport, qualité de l’hébergement, respect du programme des visites) : 60 %

**Modalités de règlement :**

Le règlement s’effectuera par mandat administratif, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le titulaire pourra recevoir un acompte correspondant à 70% maximum du montant du marché. Cet acompte sera versé sur présentation d’un document émis par le titulaire en deux versements, le premier de 30 %, le second de 40%. Le solde sera versé au moment du départ du voyage.

Les factures seront transmises au lycée Couperin par email et par voie postale en double exemplaire accompagnées d’un RIB.

**Résiliation du marché :**

L’établissement se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité.